


**Synthèse simplifiée projet 86514**  
(Rendu : 30/12/2021)

RT 2012

(e4tech Lesosai - Moteur TH-BCE 8.1.0.0)

<b>Projet</b> Maison individuelle ou accolée Lot 6 06650 - Opio	<b>Maitre d'ouvrage</b> <b>SAS du Prieuré</b> 24 bis chemin de san Peyre - Lot 9 06650 - Opio
<b>Bureau d'étude thermique</b> <b>Keeplanet SARL</b> <i>Certifié « RGE Etudes Thermiques »</i>  <b>KeePlanet SARL</b> 201, route d'Oberhausbergen 67200 STRASBOURG Tel : 03 88 41 12 35 keeplanet.fr / info@keeplanet.fr	<b>Thermicien</b> CHOCHOIS Loic  

## Présentation du projet

### Informations générales

Type de construction : Bâtiment à usage d'habitation - maison individuelle ou accolée

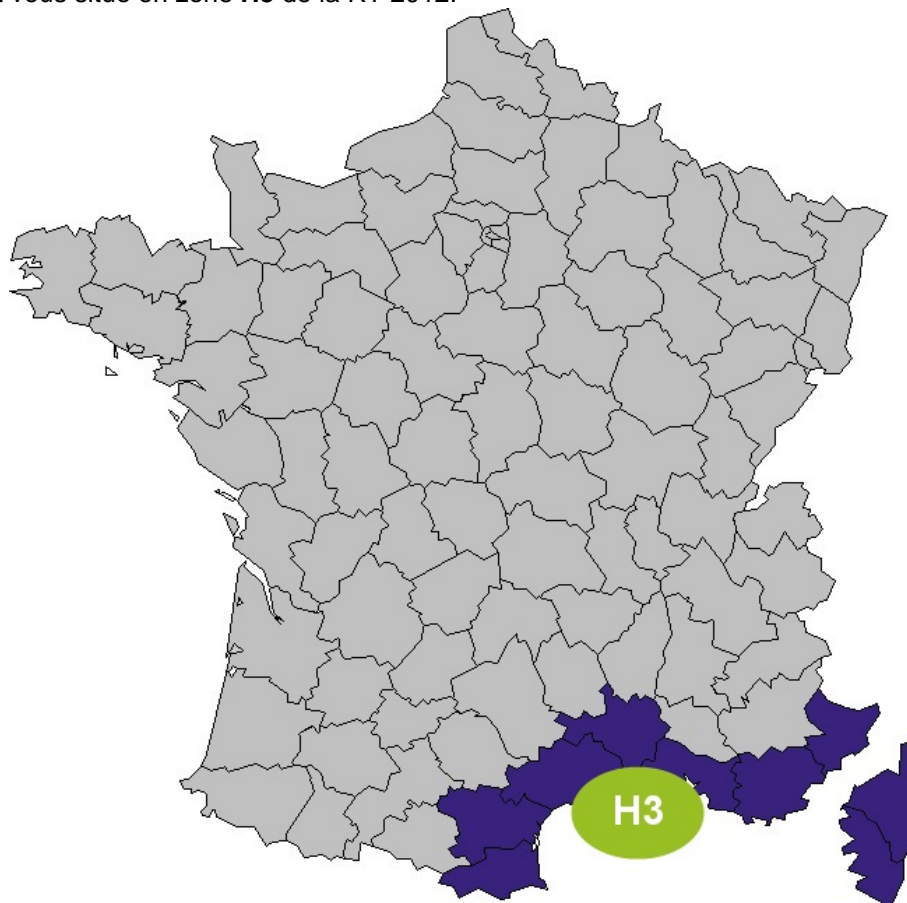
Numéro de permis : En cours

SHAB : 299.15 m<sup>2</sup>

S RT : 368.64 m<sup>2</sup>

### Zone climatique

Votre département vous situe en zone **H3** de la RT 2012.



### Altitude et paliers de la RT 2012

> 800m	
401-800m	
0-400 m	Votre projet : < 400 m

## Résultats

### Surface vitrée

La RT 2012 impose une surface vitrée supérieure ou égale à 1/6 de la SHAB. Votre SHAB étant de 299.15 m<sup>2</sup>, vous devez posséder au moins  $299.15 / 6 = 49.87 \text{ m}^2$  de surface vitrée.

Surface vitrée minimale	Votre surface vitrée
49.87 m <sup>2</sup>	83.72 m <sup>2</sup>

Votre projet respecte la surface vitrée demandée par la RT 2012.

### Coefficients réglementaires

- **Bbio** : Besoins Bioclimatiques, exprimés en Points. Ce coefficient reflète le degré d'isolation de votre bâtiment, ses apports solaires, son orientation... C'est le coefficient vérifié lors du dépôt de votre permis de construire.
- **Cep** : Consommations en Energie Primaire : c'est la consommation de votre bâtiment par m<sup>2</sup> de S RT (anciennement SHON RT). Il est directement lié aux rendements de vos générateurs de chauffage et d'eau chaude et de votre ventilation
- **Tic** : Température Intérieure Conventionnelle : c'est la moyenne des températures relevées au cours des cinq jours les plus chauds.

Bbio max	Cep max	Tic max
32 Points	30 kWh/m <sup>2</sup> .an	34.2 °C
Bbio projet	Cep projet	Tic projet
31.6 Points -1.25%	21.5 kWh/m <sup>2</sup> .an -28.33%	32.2 °C -5.85%

L'ensemble des coefficients de la RT 2012 sont conformes pour votre projet, vous pouvez déposer votre permis de construire et réaliser votre construction en suivant notre synthèse.

## Dimensionnement

### Puissance déperditive (EN12831-1)

Ce dimensionnement représente les déperditions lorsque la température extérieure est la plus basse de la station climatique, tout en maintenant la température de consigne souhaitée, et ceci sans apport solaire ni apport interne généré par les occupants du logement.

*Cette puissance déperditive devra être confirmée avec votre chauffagiste en fonction du générateur de chauffage choisi.*

- Température de consigne moyenne du local chauffé : 20 °C

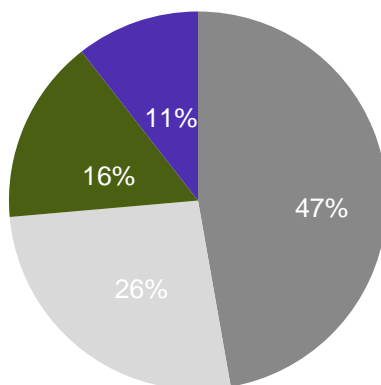
- Durée maximale des relances : 2 heures

Puissance totale
99 kW
<i>Comprend une surpuissance de 10%</i>

Puissance surfacique
331 W/m <sup>2</sup>

## Répartition des consommations

Consommations d'énergie finale du projet: 3096 kWh par an

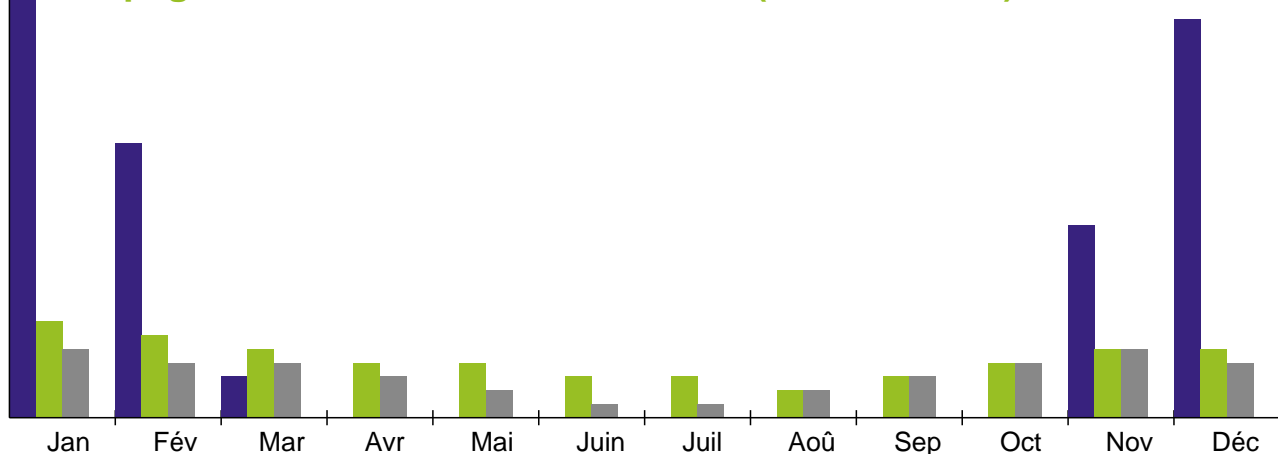


Couleur	Référence	Consommation (kWhEP/m <sup>2</sup> .an)	%	Consommation (kWhEF/m <sup>2</sup> .an)
Vert clair	Consommation des auxiliaires de distribution	0.2	0%	0.1
Grise	Consommation de chauffage	9.9	47%	3.8
Vert foncé	Consommation d'eau chaude	5.1	26%	2
Vert moyen	Consommation d'éclairage	3.7	16%	1.5
Violet	Consommation de ventilateurs	2.6	11%	1

### Remarque

La RT2012 impose la mise en place d'un système permettant de mesurer les consommations poste par poste (Chauffage, ECS, Réseau de prises, Autres)

## 3.3 Découpage mensuel des consommations (kWhEF/m<sup>2</sup>.an)

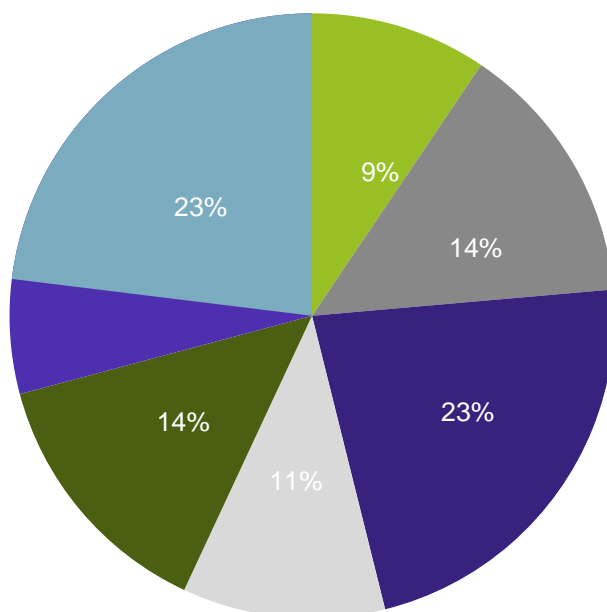


### Légende

Couleur	Référence
Grise	Consommation de chauffage
Vert foncé	Consommation d'eau chaude
Vert moyen	Consommation d'éclairage
Violet	Consommation de refroidissement

## Répartition des déperditions

Déperditions totales du bâtiment en hiver : 489.76 W/K



Couleur	Référence	Déperditions (W/K)	%
Vert clair	Déperditions dues au plancher haut	45.13	9%
Gris	Déperditions dues aux murs	69.29	14%
Bleu foncé	Déperditions dues aux baies vitrées	110.64	23%
Gris clair	Déperditions dues au plancher bas	53.66	11%
Vert foncé	Déperditions dues aux ponts thermiques	67.64	14%
Bleu violet	Déperditions dues à la ventilation	30.39	6%
Bleu clair	Déperditions dues à la perméabilité	113.01	23%

## Saisie du thermicien

### Composition des parois

De l'intérieur vers l'extérieur

#### Façade

Référence	Origine	Lambda	Epaisseur (cm)	Resistance
BA13	Déclarée	0.25	1.3	0.05
Pare vapeur	Déclarée	0.2	0.02	0
Laine de verre 32	Déclarée	0.032	14	4.38
Béton banché	Déclarée	1.8	20	0.11
Enduit minéral	Déclarée	0.7	2	0.03
TOTAL			37.32	4.57

#### Energie grise



Note : 1/5 - (entre 400 et 599 kWh/m<sup>2</sup>)

#### Mur sur Garage - Habitation

Référence	Origine	Lambda	Epaisseur (cm)	Resistance
BA13	Déclarée	0.25	1.3	0.05
Pare vapeur	Déclarée	0.2	0.02	0
Laine de verre 32	Déclarée	0.032	14	4.38
Béton banché	Déclarée	1.8	20	0.11
BA13	Déclarée	0.25	1.3	0.05
TOTAL			36.62	4.59

#### Energie grise



Note : 1/5 - (entre 400 et 599 kWh/m<sup>2</sup>)

#### Mur sur CELLIER+BUANDERIE

Référence	Origine	Lambda	Epaisseur (cm)	Resistance
BA13	Déclarée	0.25	1.3	0.05
Pare vapeur	Déclarée	0.2	0.02	0
Laine de verre 32	Déclarée	0.032	14	4.38
Béton banché	Déclarée	1.8	20	0.11
BA13	Déclarée	0.25	1.3	0.05

TOTAL	36.62	4.59
-------	-------	------

### Energie grise



Note : 1/5 - (entre 400 et 599 kWh/m<sup>2</sup>)

### Enterré

Référence	Origine	Lambda	Epaisseur (cm)	Resistance
BA13	Déclarée	0.25	1.3	0.05
Pare vapeur	Déclarée	0.2	0.02	0
Laine de verre 32	Déclarée	0.032	14	4.38
Béton banché	Déclarée	1.8	20	0.11
Couche de bitume	Déclarée	0.2	0.1	0.01
TOTAL			35.42	4.55

### Energie grise



Note : 1/5 - (entre 400 et 599 kWh/m<sup>2</sup>)

### Plancher bas sur terre-plein ou vide sanitaire

Plancher bas = Paroi la plus basse du bâtiment au contact avec l'extérieur, le sol ou la cave/garage

Référence	Origine	Lambda	Epaisseur (cm)	Resistance
Carrelage céramique	Déclarée	1.3	1	0.01
Chape	Déclarée	1.4	4	0.03
Mousse de polyuréthane projetée	Déclarée	0.027	6	2.22
Béton	Déclarée	2.1	4	0.02
Placo® Voute P 600-120 Igni (CTSB 134-057)	Déclarée	0.16	12	0.75
TOTAL			27	3.03

### Energie grise



Note : 4/5 - (entre 50 et 99 kWh/m<sup>2</sup>)

### Toiture

Référence	Origine	Lambda	Epaisseur (cm)	Resistance
BA13	Déclarée	0.25	1.3	0.05
Pare vapeur	Déclarée	0.2	0.02	0
Placo® Voute P 600-120 Igni (CTSB 134-057)	Déclarée	0.16	12	0.75

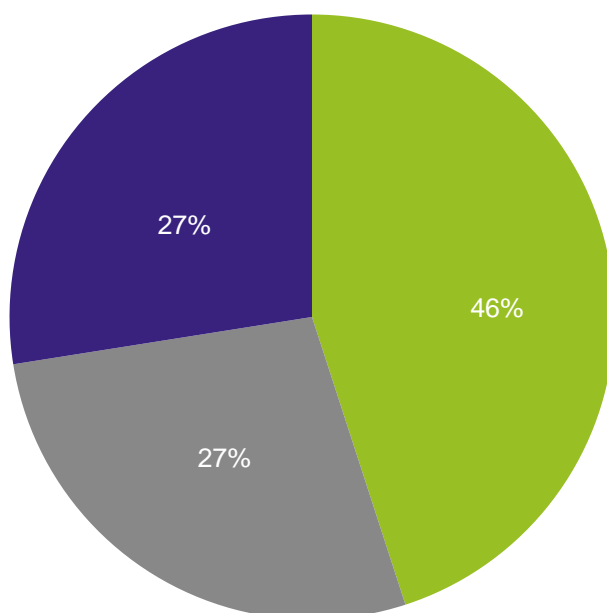
Béton	Déclarée	2.1	4	0.02
Pare vapeur	Déclarée	0.2	0.02	0
Isover Floormate 700-A (80-120mm) (ACERMI 06/013/419)	Certifiée	0.035	10	2.86
Lé d étanchéité	Déclarée	0.17	0.5	0.03
			<b>TOTAL</b>	<b>27.84</b>
				<b>3.71</b>

### Energie grise



Note : 3/5 - (entre 100 et 199 kWh/m<sup>2</sup>)

## Répartition des parois opaques



### Légende

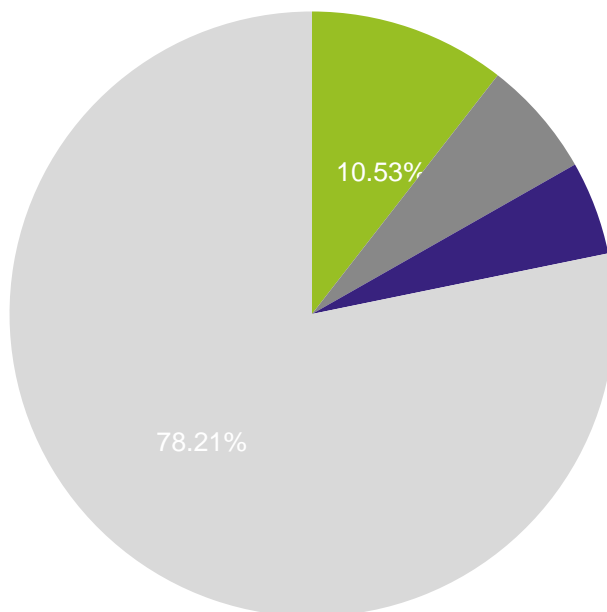
Couleur	Type de paroi déperditive	Surface (m <sup>2</sup> )	%
Vert	Façades	287	46%
Gris	Plancher haut	173.71	27%
Bleu	Plancher bas	173.71	27%

### Détail des parois saisies par votre thermicien

Couleur	Référence	Groupe	Orientation	Surface (m <sup>2</sup> )
Vert	Façade 01 - E	_Groupe	80	74.5
Vert	Façade 02 - S	_Groupe	170	57.5
Vert	Caisson Store Fen. 02-01 -> 160/20x1	_Groupe	170	0.3
Vert	Caisson Store Fen. 02-03 -> 160/20x1	_Groupe	170	0.3
Vert	Façade 03 - O	_Groupe	260	44.7
Vert	Caisson Store Fen. 03-01 -> 300/20x4	_Groupe	260	2.4
Vert	Caisson Store Fen. 03-03 -> 300/20x5	_Groupe	260	3
Vert	Façade 04 - N	_Groupe	350	53.7
Vert	Caisson Store Fen. 04-02 -> 90/20x1	_Groupe	350	0.2
Vert	Caisson Store Fen. 04-03 -> 240/20x1	_Groupe	350	0.5
Vert	Façade 05 - S	_Groupe	170	7.2
Vert	Façade 06 - N	_Groupe	350	9.3
Vert	Mur sur Garage - Habitation	_Groupe	0	14.7
Vert	Porte 07-01 -> 83/204x1	_Groupe	0	1.7
Vert	Mur sur CELLIER+BUANDERIE	_Groupe	0	15.2
Vert	Porte 08-01 -> 83/204x1	_Groupe	0	1.7
Gris	Toiture 01	_Groupe	-	173.7

	Plancher bas 01	_Groupe	180	173.7
--	-----------------	---------	-----	-------

## Répartitions des surfaces vitrées



### Légende

Couleur	Orientation des fenêtres	Surface (m²)	%
	Fenêtres Nord	8.56	10.53%
	Fenêtres Est	5.25	6.25%
	Fenêtres Sud	4.21	5.01%
	Fenêtres Ouest	65.7	78.21%

### Détail des caractéristiques des menuiseries

Menuiserie	Ug	Origine Ug	Uw	Origine Uw	Sw	Tlw	Protection
Acier ou Alu à rupture de pont thermique	1.1	Produit marqué CE de valeur déclarée Ug,d	1.35	Document d'Avis Technique ou équivalent européen	0.4	0.57	Store enroulable en gestion manuelle non motorisée
Acier ou Alu à rupture de pont thermique	1.1	Produit marqué CE de valeur déclarée Ug,d	1.335	Document d'Avis Technique ou équivalent européen	0.4	0.57	Pas de protections mobiles

### Détail des menuiseries saisies par votre thermicien

Référence	Groupe	Orientation	Surface (m²)	Performance
Fen. 01-01 -> 60/175x5	_Groupe	80	5.25	1.35 W/m².K
Fen. 02-01 -> 160/80x1	_Groupe	170	1.28	1.35 W/m².K
Fen. 02-02 -> 60/175x1	_Groupe	170	1.05	1.35 W/m².K
Fen. 02-03 -> 160/80x1	_Groupe	170	1.28	1.35 W/m².K

	Fen. 02-04 -> 60/100x1	_Groupe	170	0.6	1.35 W/m².K
	Fen. 03-01 -> 300/225x4	_Groupe	260	27	1.35 W/m².K
	Fen. 03-02 -> 45/150x4	_Groupe	260	2.7	1.34 W/m².K
	Fen. 03-03 -> 300/240x5	_Groupe	260	36	1.35 W/m².K
	Fen. 04-01 -> 60/175x1	_Groupe	350	1.05	1.35 W/m².K
	Fen. 04-02 -> 90/215x1	_Groupe	350	1.94	1.35 W/m².K
	Fen. 04-03 -> 240/80x1	_Groupe	350	1.92	1.35 W/m².K
	Fen. 04-04 -> 40/215x2	_Groupe	350	1.72	1.34 W/m².K
	Porte 04-01 -> 90/215x1	_Groupe	350	1.94	1.8 W/m².K

## Ponts thermiques

Nom	Psi (W/mK)	Longueur (m)	Type	Origine	Donnant sur
ITI>Plancher haut>Plancher haut maçonné - mur béton	<b>0.3</b>	74.52	REFPH	Th Bat	Extérieur
ITI>Plancher bas>Plancher bas - mur refend	<b>0.353</b>	7.8	REFPB	Th Bat	Extérieur
ITI>Plancher intermédiaire>Mur béton	<b>0.45</b>	62.6	PSI9	Th Bat	Extérieur
ITI>Plancher haut>Plancher haut T	<b>0.409</b>	3.65	PH	Th Bat	Extérieur
ITI>Plancher bas>Plancher bas sur NC ou VS	<b>0.017</b>	70.87	PB	Th Bat	Extérieur
ITI>Parois verticales>Mur rentrant	<b>0.112</b>	41.44	ANG	Th Bat	Extérieur
ITI>Parois verticales>Mur sortant	<b>0.019</b>	63.52	ANG	Th Bat	Extérieur

Légende de performance des ponts thermiques : **Bon** **Moyen** **Mauvais**

*Les ponts thermiques sont issus d'une simulation 2D sur le logiciel Conducteö respectant les normes EN 10211 & EN 10077-2*

## Traitement des ponts thermiques

- **Plancher bas** : Sans planelle ni rupteur
- **Plancher intermédiaire** : Sans planelle ni rupteur
- **Plancher haut** : Sans planelle ni rupteur

# Systemes

## Ventilation

Référence	Type	Puissance	Emplacement
Duocosy HR HY	VMC Double Flux	21 W	

## Générateurs

Référence	Marque	Modèle
Production chauffage + ECS	DAIKIN	ERLQ014CV3 + EHVH16S26CB9W - Taille 14 - Ball. 260L (Zone chauffée)

## Emetteurs

Référence	Part des besoins	Variation spatiale	Variation temporelle
Plancher chauffant	100 %	Classe A	Valeur par défaut

## Détails

### Production chauffage + ECS

Gestion du chauffage de la génération	<i>fonctionnement à la température moyenne des réseaux</i>
Position du chauffage de la génération	<i>en volume chauffé</i>
Volume du stockage	<i>260 l</i>
Coefficient de pertes thermique du ballon	<i>2.52 W/K (certifiée)</i>
Type	<i>Thermodynamique double service</i>
Matrice de performance chauffage	<i>0 0 0 0 0 ; 0 2.65 0 4.3 0 ; 0 2.08 0 3.32 0 ; 0 0 0 0 0 ; 0 0 0 0 0</i>
Matrice de performance ECS	<i>0 0 0 0 0 ; 0 0 0 0 0 ; 0 0 0 0 0 ; 0 0 0 0 0 ; 0 0 2.42 0 0 ; 0 0 0 0 0 ; 0 0 0 0 0</i>
Matrice des puissances chauffage	<i>0 0 0 0 0 ; 0 3.77 0 3.37 0 ; 0 5.19 0 4.1 0 ; 0 0 0 0 0 ; 0 0 0 0 0</i>
Matrice des puissances ECS	<i>0 0 0 0 0 ; 0 0 0 0 0 ; 0 0 0 0 0 ; 0 0 0 0 0 ; 0 0 1.91 0 0 ; 0 0 0 0 0 ; 0 0 0 0 0</i>

### Plancher chauffant (chaud)

Ratio de pertes au dos des émetteurs	<i>0.05</i>
Ratio de couverture surfacique	<i>1</i>
Ratio de couverture temporelle	<i>1</i>
Variation Spatiale	<i>Classe A</i>
Variation Temporelle	<i>Valeur par défaut (1.8 °C)</i>
Stratégie de régulation	<i>Couple régulateur/émetteur permettant un arrêt total de l'émission</i>
Type de programmation de la relance	<i>Programmation à heure fixe associée à un contrôle d'ambiance</i>

### Distribution chaud - Plancher chauffant

Longueur en volume chauffé	<i>29m</i>
Longueur hors volume chauffé	<i>2.99m</i>
Mode de régulation de fonctionnement	<i>Régulation débit variable</i>
Puissance du circulateur	<i>30W</i>
Température de départ	<i>40°C</i>
Gestion de la température de départ	<i>Modulation en fonction de la température extérieure</i>
Delta T nominal	<i>10°C</i>
Coefficient de déperditions linéaire	<i>Volume chauffé: 0.35W/m.k Volume non chauffé: 0.35W/m.k</i>
Puissance du circulateur	<i>30W</i>
Type de gestion des circulateurs	<i>Vitesse variable et variation du réseau pression différentielle</i>

### Plancher chauffant (froid)

Ratio de pertes au dos des émetteurs	<i>0.05</i>
Ratio de couverture surfacique	<i>0</i>
Ratio de couverture temporelle	<i>0</i>

Variation Spatiale	<i>Valeur personnalisée</i>
Variation Temporelle	<i>Valeur certifiée (0 °C)</i>
Stratégie de régulation	<i>Couple régulateur/émetteur ne permettant pas un arrêt total de l'émission</i>
Type de programmation de la relance	<i>Sans objet</i>
<b>Distribution d'eau chaude sanitaire</b>	
Diamètre intérieur de la distribution	<i>12 mm</i>
Longueur totale du réseau de distribution	<i>Valeur par défaut</i>
Température de la distribution d'ECS	<i>45 °C</i>
<b>Emetteurs d'eau chaude sanitaire</b>	
Mitigeurs thermostatiques et des mitigeurs mécaniques économes	<i>100%</i>
Type d'appareils sanitaires ECS lié à l'émetteur	<i>Douche_Seule</i>
<b>Ventilation</b>	
Ratio de fuite du réseau	<i>0.75</i>
Classe d'étanchéité du réseau	<i>valeur par défaut</i>
Classe d'étanchéité du réseau	<i>valeur par défaut</i>
ByPass	<i>Présence d'un bypass</i>

## ANNEXE à destination de l'opérateur de test d'infiltrométrie

### Atbat

L'Atbat est la surface totale de parois déperditives du bâtiment hors planchers bas

**Atbat = 544.2 m<sup>2</sup>**

### Volume du bâtiment

**V = 949.44 m<sup>3</sup>**

### Q4Pa-surf retenu dans l'étude

le débit de fuite à une pression différentielle de 4 pascals divisé par la surface de parois froides (hors plancher bas).

**Q4Pa-Surf = 0.6 m<sup>3</sup>/(h.m<sup>2</sup>)**

### Zone chauffée

**Hauteur = 5.82 m**

## ANNEXE : AUTRES VALEURS REGLEMENTAIRES

### Etiquette énergétique

Cep (kWhEP/m <sup>2</sup> .an)	Votre projet	GES (Kg eq CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> .an)	Votre projet
<b>A</b> : Inférieur à 51	21.5	<b>A</b> : Inférieur à 6	0.7
<b>B</b> : 51 à 90		<b>B</b> : 6 à 10	
<b>C</b> : 91 à 150		<b>C</b> : 11 à 20	
<b>D</b> : 151 à 230		<b>D</b> : 21 à 35	
<b>E</b> : 231 à 330		<b>E</b> : 36 à 55	
<b>F</b> : 331 à 450		<b>F</b> : 56 à 80	
<b>G</b> : Supérieur à 450		<b>G</b> : Supérieur à 80	

*Ce document ne peut se substituer à un DPE réglementaire*

**Détail du calcul des GES** : Consommations de gaz (0) x 0.234 + Consommations de fioul (0) x 0.3 +  
Consommations de bois (0) x 0.013 + Consommations d'électricité (8.4) x 0.084

### Données d'entrée

**Inertie quotidienne** : Inertie moyenne

**Inertie séquentielle** : Inertie séquentielle légère

**Catégorie du bâtiment**: CE1

## ANNEXE : EXIGENCES DE MOYENS

### Chapitre I : Recours à une source d'énergie renouvelable ou solutions alternatives

- **Art 16 (c)** : La contribution des énergies renouvelables au Cep de la maison individuelle, notée à l'aide du coefficient AEPENR, est supérieure ou égale à 5 kWh ep/(m<sup>2</sup>.an) (Conforme)

### Chapitre II : Etanchéité à l'air de l'enveloppe

Art 17 (a)	En maison individuelle accolée ou non accolée, la perméabilité à l'air de l'enveloppe sous 4Pa, Q4Pa-surf est inférieure ou égale à 0,60 m <sup>3</sup> /(h.m <sup>2</sup> ) de parois déperditives hors plancher bas	Conforme
------------	---	----------

### Chapitre III : Isolation thermique

Art 18 Art 15	Isolation des parois séparant les parties de bâtiments à occupation continue de parties de bâtiment à occupation discontinue, U inférieure ou égale à 0,36 W/(m <sup>2</sup> .K) en valeur moyenne	Conforme
Art 19 (a) Art 16 (a)	Ratio de transmission thermique linéique moyen global, Ratio Psi (Y) des ponts thermiques du bâtiment inférieur ou égal à 0,28 W/(m <sup>2</sup> SRT.K)	Conforme
Art 19 (c) Art 16 ((c))	Coefficient de transmission thermique linéique moyen Psi 9 (Y9) des liaisons entre les planchers intermédiaires et les murs donnant sur l'extérieur ou un local non chauffé, inférieur ou égal à 0,60 W/(ml.K)	Conforme

### Chapitre IV : Accès à l'éclairage naturel

Art 20	Pour les maisons individuelles accolées ou non accolées et les bâtiments collectifs d'habitation, la surface totale des baies, mesurée en tableau, est supérieure ou égale à 1/6 de la surface habitable. Pour les permis de construire déposés à partir du 1er janvier 2015 : respect de l'exigence du 26 octobre 2010 modifié par l'arrêté du 11 décembre 2014.	Conforme
--------	---	----------

### Chapitre V : Confort d'été

Art 21 Art 17	Les baies des locaux de sommeil et de catégorie CE1, sont équipées de protections solaires mobiles, et le facteur solaire des baies est inférieur ou égal au facteur solaire spécifié dans le tableau de l'arrêté	Conforme
Art 22 Art 18	Les ouvertures des baies d'un même local autre qu'à occupation passagère, et de catégorie CE1, s'ouvrent sur au moins 30% de leur surface totale. Cette limite est ramenée à 10% dans le cas de locaux pour lesquels la différence d'altitude entre le point bas de son ouverture la plus basse et le point haut de son ouverture la plus haute est supérieure ou égale à 4m.	Conforme

## Chapitre VI : Dispositions diverses dans les bâtiments ou parties de bâtiments à usage d'habitation

Art 23	Les maisons individuelles accolées ou non et les bâtiments collectifs d'habitation sont équipés de systèmes permettant de mesurer ou d'estimer la consommation d'énergie de chaque logement, excepté pour les consommations des systèmes individuels au bois en maison individuelle accolée ou non. Ces systèmes informent l'occupant à minima mensuellement de leur consommation d'énergie, dans le volume habitable par type d'énergie selon la répartition chauffage, refroidissement, production d'eau chaude sanitaire, réseau prises électriques, autres. Cette répartition est basée soit sur des données mesurées soit sur des données estimées à partir d'un paramétrage préalablement défini. En cas de production collective d'énergie, l'énergie consommée par le logement est la part de la consommation totale d'énergie dédié au logement selon une clé de répartition définie par le maître d'ouvrage. Dans le cas où le maître d'ouvrage est le futur propriétaire bailleur du bâtiment construit, l'information peut être délivrée aux occupants, à minima mensuellement, par voie électronique ou postale, et non pas directement dans le volume habitable.	Conforme
Art 24	L'installation de chauffage comporte par local desservi, un ou plusieurs dispositifs d'arrêt manuel et de réglage automatique en fonction de la température intérieure du local. Toutefois, lorsque le chauffage est assuré par un plancher chauffant à eau chaude fonctionnant à basse température ou par l'air insufflé ou par un appareil indépendant de chauffage à bois, ce dispositif peut être commun à des locaux d'une surface SURT totale maximale de 100 m <sup>2</sup> .	Conforme
Art 26	L'installation de refroidissement comporte par local desservi, un ou plusieurs dispositifs d'arrêt manuel et de réglage automatique de la fourniture de froid en fonction de la température intérieure. Ou dispositions particulières pour certains systèmes spécifiés dans l'arrêté.	Conforme
Art 29	Avant émission finale dans le local, sauf dans le cas où le chauffage est obtenu par récupération sur la production de froid, l'air n'est pas chauffé puis refroidi, ou inversement, par des dispositifs utilisant de l'énergie et destinés par conception au chauffage ou au refroidissement d'air.	Conforme

## Chapitre VII : Disposition relative à la production d'électricité dans les bâtiments ou parties de bâtiments à usage d'habitation

Art 30	La consommation conventionnelle d'énergie du bâtiment pour le chauffage, le refroidissement, la production d'eau chaude sanitaire, l'éclairage artificiel des locaux, les auxiliaires de distribution de chauffage, de refroidissement, d'eau chaude sanitaire et de ventilation, avant déduction de la production d'électricité à demeure, est inférieure ou égale à : $Cep_{max} + 12 \text{ kWh ep / (m}^2 \cdot \text{an)}$ .	Conforme
--------	---	----------

Nota : les articles repérés en noir correspondent à l'arrêté du 26 octobre 2010. Les articles repérés en vert correspondent à l'arrêté du 28 décembre 2012. Le contenu complet des articles concernant les caractéristiques thermiques et exigences de moyens, est spécifié aux titres III des deux arrêtés précités.

# ANNEXE : ARRETES ET FICHES D'APPLICATIONS UTILISEES

## Arrêtés RT2012

- Arrêté du 26/10/2010
- Arrêté du 28/12/2012

## Fascicules de la RT 2012

- Règles Th-I pour la détermination de l'inertie du bâtiment ou d'une zone du bâtiment
- Règles Th-S pour la détermination du facteur solaire des parois du bâtiment
- Règles Th-L pour la détermination du facteur de transmission lumineuse des parois vitrées du bâtiment
- Règles Th-U pour la détermination du coefficient moyen de déperdition par transmission à travers les parois déperditives du bâtiment

## Fiches d'applications et arrêtés utilisés

Systèmes de mesure ou d'estimation des consommations en logement	30/05/2013	<a href="#">lien</a>
Prise en compte des bâtiments à usage d'habitation (V 1.4)	26/04/2017	<a href="#">lien</a>
Calcul de la SRT d'un bâtiment à usage d'habitation (V1.1)	15/06/2015	<a href="#">lien</a>
Arrêté relatif aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance énergétique applicables aux bâtiments nouveaux et aux parties nouvelles de bâtiment de petite surface et diverses simplifications	11/12/2014	<a href="#">lien</a>
Classement au bruit d'une baie d'un bâtiment	25/04/2016	<a href="#">lien</a>
Décret no 2012-1530 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des constructions de bâtiments	29/01/2014	<a href="#">lien</a>
Limites d'application de la RT2012 au titre de l'article 1er	02/04/2015	<a href="#">lien</a>
Maison individuelle ou bâtiment collectif ? (V 1.2)	26/04/2017	<a href="#">lien</a>
Saisie des chauffe-eau thermodynamiques à compression électrique (V 2.4)	03/07/2018	<a href="#">lien</a>
Fiche application caractérisation des générateurs thermodynamiques électriques de chauffage	04/02/2015	<a href="#">lien</a>
Précisions sur la signification du paramètre faux relatif aux ballons d'eau chaude en RT2012	18/11/2013	<a href="#">lien</a>

## Les labels

Ces labels sont indiqués à titre informatif et ne concernent que les personnes souhaitant aller plus loin que la RT2012.

Pour plus d'informations concernant la procédure de labellisation veuillez contacter un certificateur agréé.

### Effinergie+ ([Fiche](#))

Bbioprojet < Bbiomax -20%: Non éligible

Ceprojet < Cepmax -20%: éligible

Q4Pa-Surf < 0.4: Non éligible

Non éligible

### Label promotelec -10% ([Référentiel](#))

Bbioprojet < Bbiomax -10%: Non éligible

Ceprojet < Cepmax -10%: éligible

Non éligible

### Label promotelec -20% ([Référentiel](#))

Bbioprojet < Bbiomax -20%: Non éligible

Ceprojet < Cepmax -20%: éligible

Non éligible

### Label promotelec -30% ([Référentiel](#))

Bbioprojet < Bbiomax -30%: Non éligible

Ceprojet < Cepmax -30%: Non éligible

Non éligible

## Les certificateurs

### Promotelec services label performance

Téléphone: 05 34 36 80 00

Email: [contactlabel@promotelec-services.com](mailto:contactlabel@promotelec-services.com)

Site: [www.promotelec-services.com](http://www.promotelec-services.com)

### Certivea

Téléphone: 01 40 50 29 09

Email: [certivea@certivea.fr](mailto:certivea@certivea.fr)

Site: [www.certivea.fr](http://www.certivea.fr)

### Prestaterre

Téléphone: 04 50 22 81 23

Email: [contact@prestaterre.eu](mailto:contact@prestaterre.eu)

Site: [www.prestaterre.eu](http://www.prestaterre.eu)

# JUSTIFICATIF DES ISOLANTS POSÉS

Je soussigné,

agissant en qualité de

Maitre d'ouvrage (si particulier)

Représentant du Maître d'Ouvrage (si autre que Particulier)

de l'opération ci-dessous, certifie au moins aussi performant l'ensemble des informations suivantes :

## Information construction

**Nom:** SAS du Prieuré

**Adresse:** Lot 6

**CP - Ville:** 06650 - Opio

**N° PC:** en cours

**Surface habitable:** 299.15 m2

## Isolants posés

**Ouvertures Acier ou Alu à rupture de pont thermique:** Ug:1.1 - Uw:1.35

**Ouvertures Acier ou Alu à rupture de pont thermique:** Ug:1.1 - Uw:1.35 **Ouvertures Acier ou Alu à rupture de pont thermique:** Ug:1.1 - Uw:1.335

**Façade :** BA13 + Pare vapeur + Laine de verre 32 (Ep.=14 cm - R=4.38) + Béton banché + Enduit minéral

**Mur sur Garage - Habitation :** BA13 + Pare vapeur + Laine de verre 32 (Ep.=14 cm - R=4.38) + Béton banché + BA13

**Mur sur CELLIER+BUANDERIE :** BA13 + Pare vapeur + Laine de verre 32 (Ep.=14 cm - R=4.38) + Béton banché + BA13

**Enterré :** BA13 + Pare vapeur + Laine de verre 32 (Ep.=14 cm - R=4.38) + Béton banché + Couche de bitume

**Plancher bas sur terre-plein ou vide sanitaire :** Carrelage céramique + Chape + Mousse de polyuréthane projetée (Ep.=6 cm - R=2.22) + Béton + Placo® Voute P 600-120 Igni (Ep.=12 cm - R=0.75)

**Toiture :** BA13 + Pare vapeur + Placo® Voute P 600-120 Igni (Ep.=12 cm - R=0.75) + Béton + Pare vapeur + Isover Floormate 700-A (80-120mm) (ACERMI 06/013/419) (Ep.=10 cm - R=2.86) + Lé d étanchéité

## Commentaires

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à:

Le:

**Signature précédée de la mention « lu et approuvé »**